



CAPN MUTATIONS REPOUSSEE

DIFFICULTES POUR LES POLICIERS !

ALTERNATIVE Police demande des mesures dérogatoires



La CAPN MG Polyvalent & profilé reportée

La CAPN initialement prévue le 28 juin est repoussée au 2 juillet 2018. Comme chaque année, le mouvement général de mutations polyvalent et profilé a lieu très tardivement.

2018 ne déroge malheureusement pas à la règle Pire, cette année la CAPN a lieu en juillet !

Les policiers n'ont pas à être comptables des aléas administratifs du Ministère de l'Intérieur

Les policiers subissent des contraintes sociales, familiales et économiques

Face à une CAPN de plus en plus tardive, nos collègues seront confrontés, ainsi que leurs familles, à des situations particulièrement difficiles.

- Quid des inscriptions scolaires en temps et en heure ?
- Quid du préavis de fin de bail ?
- Quid de la recherche d'un nouveau logement ?
- Quid de la perte d'emploi du conjoint et de la nécessité d'en retrouver un ?
- Quid des problèmes de déménagement ?

Une augmentation des annulations de mutations à prévoir !

Confrontés à toutes ces difficultés à la dernière minute, de nombreux policiers n'auront pas d'autre choix que de demander l'annulation de leur mutation après les différents délais impartis.

- **ALTERNATIVE Police demande que les annulations, post CAPN, soient prises en compte sans perte du bénéfice de participer au MG de l'année prochaine.**
- **ALTERNATIVE Police revendique un mouvement de mutations complémentaire dès le mois de septembre pour pallier les annulations !**

ALTERNATIVE Police
saisit la DRCPN

Demande de dérogation

«De manière très exceptionnelle et dérogatoire à la circulaire, nos collègues apprécieraient particulièrement que vos services soient attentifs et étudient chaque demande d'annulation de mutation sans la perte du droit à mutation pour les trois années suivantes si elle intervient après le délai fixé par le télégramme ou après la CAPN. Il sera d'autant plus apprécié de leur part de constater que l'administration prenne en compte la situation sociale et familiale de chacun face aux contraintes subies qui pourraient les amener à formuler une annulation de mutation en dehors des « cas de force majeure » définis par la circulaire. Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma requête.»

Notre priorité :
Défendre vos intérêts
Notre devoir :
Vous informer